



L'inspecteur général de
l'Administration de l'Education
nationale et de la Recherche,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

Affaire suivie par :
Jérôme CLEMENT

Vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 02 JUIL. 2018

L'inspecteur général de l'Administration
de l'Education nationale et de la Recherche
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'EPENC

**Objet : Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires
- évolution du logiciel SIGNABS**

Afin de simplifier le signalement des élèves absentéistes et de renforcer la lisibilité de la procédure partagée avec la CAFAT, une version 2.0 du logiciel SIGNABS a été élaborée et sera mise à votre disposition, ainsi qu'à celle des équipes de vie scolaire et médico-sociales de vos établissements, dès ce lundi 2 juillet.

Cette évolution du logiciel SIGNABS s'inscrit dans la conception du futur logiciel PERSEVERANCE, qui reprendra les fonctionnalités de cette version 2.0 de SIGNABS.

Désormais, à des fins de simplification, la saisie des élèves absentéistes sera strictement restreinte aux seules informations indispensables au vice-rectorat et à la CAFAT.

Par ailleurs, cette nouvelle version du logiciel SIGNABS prévoit l'expression d'un avis formel du conseiller principal d'éducation, de l'assistant de service social, puis, à terme, de l'infirmier de l'établissement, sur la suppression ou le maintien des allocations CAFAT de chaque élève absentéiste.

Ces avis devront être rendus avant le 7 de chaque mois.

Ces regards croisés participent de l'avis définitif que vous exprimerez, avant le 9 de chaque mois, sur le maintien ou la suppression des allocations CAFAT lors de la validation impérative des signalements que vous transmettez au vice-rectorat.

Au regard des enjeux financiers que peut induire la suppression de ces allocations pour les familles des élèves concernés, les avis

des conseillers principaux d'éducation et des assistants de services sociaux sont pleinement constitutifs de l'avis éclairé que vous exprimerez.

Le signalement de ces élèves qui auront cumulés, au cours du mois précédent, au moins 10 demi-journées d'absence injustifiées verra le SVEE-PSMS :

- adresser systématiquement un courrier de « mise en garde » aux responsables légaux des élèves concernés pour rappeler l'obligation scolaire (pour les moins de 16 ans) ou l'obligation d'assiduité scolaire dès lors qu'un élève est inscrit dans un établissement scolaire (pour les plus de 16 ans) ;
- transmettre *in extenso* à la CAFAT la liste des élèves que vous aurez signalés, au plus tard le 11 du mois.

Cette version 2.0 de SIGNABS sera présentée aux conseillers principaux d'éducation à l'occasion des réunions de bassin du lundi 9 juillet au collège d'APOGOTI (Nouméa, Grand Nouméa, Iles Loyauté) et du lundi 16 juillet au lycée Michel ROCARD (Côte Ouest et côte Est).

Pour toute question relative à l'application SIGNABS, vous pouvez désormais contacter magali.bontempo@ac-noumea.nc (26.62.20/21/27) ou gerald.giacomino@ac-noumea.nc (79.52.66).

L'inspecteur général de l'administration
de l'Education nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

